



## Glissement de terrain en amont du secteur du Bois des Cabanes – Champagny-en-Vanoise

### Rappel du contexte :

Un glissement de terrain a eu lieu sur les parcelles 46 et 49 de la forêt communale de Champagny-en-Vanoise, apportant des matériaux et des bois proches du ruisseau du Remous. Ce dernier est situé à environ 1,2 km des premières habitations du centre bourg, secteur hors DIG.

Cet événement a fait l'objet d'un rapport du service RTM de l'ONF, datant du 17/06/24, réalisé dans le cadre d'une MIG (Mission d'Intérêt Général) à la demande de la commune. Une visite de terrain a été réalisée le 23/05/24.

A la suite de cette visite, la commune a sollicité le service GEMAPI afin de connaître la possibilité de prise en charge du traitement de la végétation apportée par ce glissement, en prévention du risque d'inondation qu'elle provoquerait.

### Avis du service GEMAPI :

Les conclusions du rapport d'événement du service RTM sont les suivantes :

- **« [...] il est considéré que l'événement ne modifie pas l'aléa torrentiel du torrent du Remous au niveau des enjeux à Champagny (secteur du Planay). »**
- **« Les seuls aménagements à proximité sont deux sentiers de gestion. »**

De plus, le secteur se situe hors DIG.

Il est ainsi considéré que la gestion de la végétation liée à glissement n'est pas du ressort du service GEMAPI mais du propriétaire des parcelles concernées, soit la commune de Champagny-en-Vanoise.

**André Pointet**  
Vice-Président APTV  
« GEMAPI/grand cycle de l'eau »

**Didier Favre**  
Vice-Président APTV  
« GEMAPI/grand cycle de l'eau »